

**SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 20 ET 21 MARS 2023****Point 3 de l'ordre du jour**

**Détermination du Conseil communal sur le postulat déposé par Madame Emmanuelle Favre Gende, au nom du groupe PLR, demandant d'étudier l'aménagement d'une place de jeux dans la cour de l'école primaire de La Tour-de-Trême**

Lors de la séance du 21 mars 2022, le Conseil général a transmis au Conseil communal le postulat de Madame Emmanuelle Favre Gende mentionné en titre.

**1. Présentation du postulat au Conseil général**

*« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, cher(e)s collègues,*

*Le Conseil général a voté ce soir un crédit de Fr. 475'000.00 pour l'aménagement de deux terrains de sport.*

*Ces infrastructures, saluées par notre groupe, répondront au manque de disponibilités dans les halles de gymnastique mais ne feront pas office de place de jeux pour les jeunes enfants.*

*A l'heure actuelle, à l'école primaire de La Tour-de-Trême, il n'y a pas de place de jeux pour les élèves de 1H à 4H. C'est pourquoi, nous demandons au Conseil communal d'en aménager une pour ces jeunes enfants. En effet, à ce jour, les petits écoliers tourains n'ont pour place de jeux qu'un espace recouvert d'un revêtement synthétique et une petite partie engazonnée avec sept lettres géantes en béton.*

*De l'avis des enseignants, comme des parents et des écoliers eux-mêmes, cette place ne répond pas aux besoins des élèves. Une place de jeux, dans une cour d'école, nous semble indispensable pour développer les activités motrices et les comportements sociaux, facultés tellement importantes dans notre société.*

*Je vous remercie de votre attention. »*

## **2. Détermination du Conseil communal**

Le Conseil communal est extrêmement sensible à la problématique des places de jeux sur le territoire bullois. A cet effet, plusieurs démarches ont déjà été effectuées afin de bénéficier d'un diagnostic exhaustif des places existantes, d'évaluer les améliorations possibles et de proposer des recommandations d'entretien.

L'une d'entre elles a consisté en la mise en place d'un inventaire, réalisé dans le courant de l'année 2022. Celui-ci a permis d'inventorier et de contrôler l'état d'entretien de 20 aires de jeux pour enfants, comprenant entre autres les places de jeux aménagées sur les sites scolaires de Dardens et de CEB33. Cet inventaire comporte la description de chacune des places de jeux et précise leurs points forts et leurs points faibles, ainsi que les améliorations possibles.

Cette démarche découlait notamment des constats identifiés dans le cadre du projet de « Grandir à Bulle ».

En substance, cette étude a relevé la bonne qualité générale des équipements, tout en mentionnant la nécessité de procéder à quelques améliorations à très court terme, eu égard aux dates de construction et à l'usure de certains jeux. Ces améliorations seront effectives dans les plus brefs délais. Certains jeux usagers seront également changés dès cette année 2023, afin d'offrir de meilleures conditions de délasserement aux enfants et plus largement aux habitants bullois.

En sus, le Conseil communal, considérant ce rapport, a également décidé de poursuivre sa politique de rénovation et d'amélioration des places de jeux en adjugeant un mandat à un bureau spécialisé. Ce mandat permettra de bénéficier d'une analyse précise de chaque place, d'établir une stratégie d'action, de définir la priorisation des interventions et d'estimer les coûts de chaque mesure potentielle. Dans le cadre de cette étude, la nécessité de prévoir des places de jeux supplémentaires sera également évaluée. En ce sens, le cahier des charges intègre la demande d'évaluer la création d'une nouvelle place de jeux à l'école de La Tour-de-Trême, permettant ainsi de répondre au présent postulat.

Il est à préciser que cette étude, dont les premiers résultats pour planifier ces places de jeux seront connus à fin 2023, sera traitée en étroite collaboration avec le Service de la jeunesse.

**Le Conseil communal vous prie de prendre acte de la présente réponse à ce postulat.**

### **AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

**Le Syndic**

**Jacques Morand**

**Le Secrétaire général**

**Raoul Girard**